

DEC123154DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe HYVOZ, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus In Visu

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080008SCHS du 30 juin 2008 portant création de l'unité USR3103, intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art nouveaux terrains, corpus, outils - In Visu », dont la directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

Vu la décision 120464INSHS du 17 février 2012 portant prorogation de deux ans de l'unité USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils - In Visu », à compter du 1^{er} janvier 2012, dont la directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HYVOZ, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

(Monsieur Philippe HYVOZ, est limité à 2 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

La Directrice d'unité
Mercedes VOLAIT